

Département de la Mayenne

VILLE DE LAVAL

CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

N° 480



SÉANCE ORDINAIRE
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉANTS
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire

Le vendredi trente juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Xavier DUBOURG, Chantal GRANDIÈRE, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Philippe HABAULT, Jean-Paul GOUSSIN, Jacques PHELIPPOT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Claudie PENEAU, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Jamal HASNAOUI, Martine CHALOT, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Patrice AUBRY, Dorothee MARTIN, Anane BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT, Pascale CUPIF et Florian MARTEAU, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe, par Stéphanie HIBON-ARTHUIS, conseillère municipale,
- Alexandre LANOË, adjoint, par François ZOCCHETTO, maire,
- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Béatrice MOTTIER, adjointe, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
- Gwendoline GALOU, adjointe, par Philippe HABAULT, adjoint
- Sophie LEFORT, adjointe, par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
- Alain GUINOISEAU, conseiller municipal, par Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, conseiller municipal,
- Josiane DEROUET, conseillère municipale, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
- Pascal HUON, conseiller municipal, par Martine CHALOT, conseillère municipale,
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, par Didier PILLON, adjoint,
- Florence QUENTIN, conseillère municipale, par Bruno MAURIN, conseiller municipal,
- Idir AÏT-ARKOUB, conseiller municipal, par Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal.

Était excusé :

- Jean-Christophe GRUAU, conseiller municipal.

Anane BOUBERKA et Aurélien GUILLOT sont élus secrétaires.

Jean-Paul GOUSSIN, Jean-Pierre FOUQUET, Florian MARTEAU et Sophie DIRSON sont désignés pour composer le bureau au côté du maire.

La séance est ouverte à 18 h 45.

M. Le Maire : *Je vous rappelle que le conseil municipal est réuni aujourd'hui, 30 juin, à 18 heures 45 minutes, en vue de procéder à l'élection de 25 délégués supplémentaires et de 16 délégués suppléants pour l'élection sénatoriale qui est fixée au dimanche 24 septembre 2017.*

L'article L. 285 du code électoral dispose que "dans les communes de 9 000 habitants, et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. En outre, dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseils municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants en sus de 30 000".

En application de l'article R. 25-1 du code électoral, le chiffre de population à prendre en considération est celui de la population municipale totale, c'est-à-dire 50 073 habitants d'après le dernier recensement.

Nous avons donc à élire 25 délégués supplémentaires qui, avec les 45 membres du conseil municipal prendront part, le 24 septembre, à l'élection des sénateurs. Je rappelle que c'est un vote obligatoire pour les électeurs.

Par ailleurs, l'article L. 286 du code électoral prévoit l'élection de délégués suppléants. L'arrêté préfectoral du 19 juin a fixé à 16 le nombre de suppléants pour la commune de Laval.

Les délégués supplémentaires et les délégués suppléants doivent figurer sur une même liste. Ils sont désignés à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chacun a bien retenu : sans panachage ni vote préférentiel. C'est donc la liste. Si vous souhaitez voter pour la liste, c'est la liste telle qu'elle figure sans être touchée.

Sont nuls les bulletins non conformes aux prescriptions que je viens d'indiquer.

Par ailleurs, la loi prévoit le remplacement des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux.

Les remplaçants présentés par les intéressés sont désignés par le maire préalablement à l'élection des délégués.

J'ai ainsi été amené à désigner : Monsieur Jérôme DENIAU présenté par Xavier DUBOURG, conseiller départemental, pour le remplacer ; Monsieur Rodolphe CHAUVELIER présenté par Alexandre LANOË, conseiller départemental, pour le remplacer ; Madame Francine THIBault, présentée par Chantal GRANDIÈRE, conseillère départementale, pour la remplacer ; Monsieur Vincent D'AGOSTINO présenté par Béatrice MOTTIER, conseillère départementale, pour la remplacer ; Madame Juliette AUBERT présentée par moi-même, sénateur, pour me remplacer.

Ces personnes acquièrent donc la qualité de délégués titulaires du conseil municipal pour l'élection des sénateurs.

Le Maire : *Je vais vous donner la lecture des listes en présence.*

2 listes ont été déposées sur le bureau du conseil municipal conformément à la loi : une liste qui s'intitule "Ensemble, réveillons Laval" avec les noms de Thaïs DUMANT, Raymond MAUNY, Madeleine ARTHUIS, Jean-Paul BERGER, Élisabeth BÉNARD, Stéphane SOUTRA, Nancy BOISSEAU, Bruno LIRZIN, Mélanie CLOUET, Grégory KUDLA, Fabienne PHELIPPOT, Philippe BEZIER, Sophie ROUSSEAU, Jacques GOUIN d'AMBRIÈRES, Brigitte BODARD, Laurent DANET, Céline de VAISSIÈRE, Jean-Pierre RAYSZ, Isabelle LEROUX, Dominique TOUZARD, Françoise MACALUSO, Michel PENEAU, Claude TOUZARD, Baudouin MERLAND de CHAILLÉ, Isabelle RUPIN, Henri BRUNET, Annabelle MORAND, Sylvain HIBON, Laurène DA FONSECA, Urich LE PEN, Aude TSHIMANGA-KABEYA, Guy TUAL, Sandra KUDLA, Hervé LEPERT, Martine BARREAUD, Jean-Charles RUE, Jocelyne TUAL LEPAGE, Gilbert CAESTECKER, Anne TIREL-TASBILLE, Pierre BARREAUD, Jane RICHARD.

Nous avons également reçu une liste intitulée « Laval au cœur » avec les noms de Serge LAUNAY, Nadège DAVOUST, Jacques POIRIER, Françoise MARCHAND, Antoine CAPLAN, Nathalie RANNOU et Michel NEVEU.

Je vous rappelle que l'élection se fait sans débat, au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Si vous souhaitez voter, vous prenez un des bulletins et vous le mettez dans l'enveloppe. Je sais ça va être compliqué mais c'est le format des enveloppes électorales. Je rappelle pour ceux qui ont des pouvoirs qu'ils ne doivent pas oublier de voter pour la personne dont ils ont reçu pouvoir.

Vous voterez à l'appel de votre nom.

(déroulement du vote – dépouillement du scrutin).

Je vais vous donner les résultats du scrutin :

- nombre de conseillers municipaux : 45*
- nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance : 32*
- nombre de votants : 44*
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0*
- nombre de suffrages exprimés : 44*

Ont obtenu : la liste "Ensemble réveillons Laval" 35 suffrages et la liste "Laval au cœur" 9 suffrages.

Ça c'est la première partie des opérations. Maintenant, il va falloir avec ces chiffres, que personne n'avait anticipé, en déduire le nombre de délégués supplémentaires et le nombre de délégués suppléants attribués à chaque liste.

Je vous demande un petit peu de patience car il ne faut pas que l'on se trompe.

Voici le résultat pour l'attribution des sièges : la liste "Ensemble réveillons Laval" obtient 20 sièges de délégués supplémentaires et 13 sièges de délégués suppléants ; la liste "Laval au cœur" obtient 5 sièges de délégués supplémentaires et 3 sièges de délégués suppléants.

Seront donc délégués supplémentaires les personnes suivantes :
Thaïs DUMANT, Raymond MAUNY, Madeleine ARTHUIS, Jean-Paul BERGER,
Élisabeth BÉNARD, Stéphane SOUTRA, Nancy BOISSEAU, Bruno LIRZIN,
Mélanie CLOUET, Grégory KUDLA, Fabienne PHELIPPOT, Philippe BEZIER,
Sophie ROUSSEAU, Jacques GOUIN d'AMBRIÈRES, Brigitte BODARD,
Laurent DANET, Céline de VAISSIÈRE, Jean-Pierre RAYSZ, Isabelle LEROUX,
Dominique TOUZARD, ainsi que Serge LAUNAY, Nadège DAVOUST,
Jacques POIRIER, Françoise MARCHAND, Antoine CAPLAN.

Seront délégués suppléants : Françoise MACALUSO, Michel PENEAU,
Claude TOUZARD, Baudouin MERLAND DE CHAILLÉ, Isabelle RUPIN,
Henri BRUNET, Annabelle MORAND, Sylvain HIBON, Laurène DA FONSECA,
Urich LE PEN, Aude TSHIMANGA-KABEYA, Guy TUAL, Sandra KUDLA,
Nathalie RANNOU, Michel NEVEU.

Il manquait un nom de suppléant sur la liste "Laval au cœur" mais ce n'est pas grave puisque j'imagine que tous les titulaires iront voter.

Ce n'est pas encore terminé et c'est un peu complexe... c'est ceux qui votent les lois de la République ensuite.

Je vais maintenant demander aux conseillers municipaux délégués de droit de m'indiquer la liste sur laquelle ils souhaitent que soit retenu, le cas échéant, leur suppléant. Je dis bien le cas échéant car les cas sont assez encadrés.

Les conseillers municipaux détenant un pouvoir indiqueront le nom de liste pour leur mandant.

Moi je désigne Laval, "Ensemble réveillons Laval".
Xavier DUBOURG pour Jérôme DENIAU.

Xavier Dubourg : "Ensemble réveillons Laval"

Le Maire : Marie-Cécile CLAVREUL. Qui se reconnaîtra, c'est Stéphanie HIBON-ARTHUIS.

Stéphanie Hibon-Arthuis : "Ensemble réveillons Laval"

Le Maire : Rodolphe CHAUVELIER remplaçant Alexandre LANOË, représenté par moi-même.
Donc "Ensemble réveillons Laval".

Jean-Jacques PERRIN, représenté par Xavier DUBOURG.

Xavier Dubourg : "Ensemble réveillons Laval".

Le Maire : Danielle JACOVIAC.

Danielle Jacoviac : "Ensemble réveillons Laval".

Le Maire : Didier PILLON.

Ddier Pillon : "Ensemble réveillons Laval".

Le Maire : Vincent D'AGOSTINO qui remplacera Béatrice MOTTIER, représentée par Jean-Paul GOUSSIN.

Jean-Paul Goussin : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Philippe HABAULT.

Philippe Habault : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Gwendoline GALOU par Philippe HABAULT.

Philippe Habault : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : *Jean-Paul GOUSSIN.*

Jean-Paul Goussin : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : *Sophie LEFORT par Patrice AUBRY.*

Patrice Aubry : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Jacques PHELIPPOT

Jacques Phelippot : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : *Jean-Pierre FOUQUET.*

Jean-Pierre FOUQUET : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : *Claudie PENEAU.*

Claudie Peneau : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : *Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN.*

Bruno de Lavenère-Lussan : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Anita ROBINEAU.

Anita Robineau : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Bruno MAURIN.

Bruno Maurin : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Marie-Hélène PATY.

Marie-Hélène Paty : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Alain GUINOISEAU, c'est Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN.

Bruno de Lavenère-Lussan : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Josiane DEROUET par Danielle JACOVIAC.

Danielle Jacoviac : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Jamal HASNAOUI.

Jamal Hasnaoui : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Pascal HUON, c'est Martine CHALOT.

Martine Chalot : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Martine CHALOT.

Martine Chalot : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Philippe VALLIN, c'est Didier PILLON.

Didier Pillon : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Stéphanie HIBON-ARTHUIS.

Stéphanie Hibon-Arthuis : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : Mickaël BUZARÉ.

Mickaël Buzaré : *"Ensemble réveillons Laval"*.

Le Maire : *Florence QUENTIN, c'est Bruno MAURIN.*

Bruno Maurin : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Patrice AUBRY.*

Patrice Aubry : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Dorothée MARTIN.*

Dorothée Martin : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Anane BOUBERKA.*

Anane Bouberka : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Sophie DIRSON.*

Sophie Dirson : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Claude GOURVIL.*

Claude Gourvil : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Bon réflexe. Véronique BAUDRY.*

Véronique Baudry : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Jean-Christophe BOYER.*

Jean-Christophe Boyer : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Isabelle BEAUDOUIN*

Isabelle Beaudouin : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Aurélien GUILLOT.*

Aurélien Guillot : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Donc Jean-Christophe GRUAU est absent.
Catherine ROMAGNÉ.*

Catherine Romagné : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Georges POIRIER.*

Georges Poirier : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Nadia CAUMONT.*

Nadia Caumont : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Pascale CUPIF.*

Pascale Cupif : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Idir AÏT-ARKOUB, c'est Jean-Christophe BOYER.*

Jean-Christophe Boyer : *"Laval au cœur"*

Le Maire : *Florian MARTEAU.*

Florian Marteau : *"Ensemble réveillons Laval".*

Le Maire : *Le bureau doit maintenant établir le procès-verbal en trois exemplaires que vous signerez.*

Les délégués supplémentaires et suppléants qui viennent d'être élus et qui sont présents dans la salle, est-ce qu'il y en a ? Je me tourne vers le public.

Non, personne, sinon, je leur aurais demandé de me faire connaître, séance tenante leur acceptation ou leur refus.

Je les aviserai, si j'ai bien compris, par écrit.

Oui. Pardon. Madame de VAISSIÈRE, est-ce que vous acceptez la fonction ?

Madame de Vaissière : *Oui.*

Le Maire : *Personne d'autre.*

J'ai l'impression que nous avons tout fait. Il vous reste à signer les procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

Je voudrais remercier tous les services qui accompagnent les élus dans la préparation des délibérations toute l'année et tout particulièrement le service des assemblées, qui a été sollicité ce soir, et le secrétariat général pour la bonne tenue des conseils comme celui de ce soir et pour la préparation de celui-ci. Et je vous souhaite de passer un bon été.

Je vous demande de retenir la date des élections sénatoriales : c'est le dimanche 24 septembre. Présence obligatoire.

La séance est levée à 19h20.